



# Code de Déontologie des Centres de Formation en Kinésiologie adhérant à l'UNIK

UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie  
23 rue de Pouligny – 77320 Jouy-sur-Morin  
Association soumise à la loi 1901

## Généralités

Pour l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie, est défini comme centre de formation en kinésiologie tout organisme officiellement déclaré qui propose des cours entrant dans la formation des kinésologues et correspondant aux critères établis par l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie. Ces organismes proposent tout ou partie de la formation professionnelle en kinésiologie, ils en informent clairement les stagiaires.

Les centres de formation adhérant à l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie accueillent également des personnes souhaitant faire quelques cours de kinésiologie dans un but personnel et non professionnel.

Les centres de formation en kinésiologie adhérant à l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie s'engagent à respecter les valeurs de la kinésiologie et les critères de formation établis par l'UNIK.

Ils choisissent librement leurs enseignants agréés.

Ils présentent aux stagiaires les possibilités de formations menant à l'exercice de la kinésiologie.

Les tarifs des formations sont fixés avec mesure et communiqués clairement.

Le code de Déontologie des centres de formation en kinésiologie de l'UNIK figure en annexe au règlement intérieur.

## Programme de la formation

Les centres de formation établissent un programme en kinésiologie conforme aux propositions de l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

Ils font une distinction claire entre la formation en kinésiologie et d'autres techniques enseignées au sein de leur centre.

Ils indiquent précisément quels sont les cours proposés au sein de l'établissement qui ne sont pas comptabilisés dans la formation des kinésologues telle qu'établie par l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

## Relation avec les étudiants

Les responsables de formation veillent à ce que l'inscription dans l'école corresponde bien aux attentes des futurs étudiants.

Ils donnent les tarifs et les conditions de règlement de la formation avant l'inscription.

Ils guident et conseillent les étudiants tout au long de leur formation.

Ils établissent en accord avec l'étudiant, le rythme de sa formation.

Ils laissent le libre choix aux étudiants de changer d'école au cours de leur formation.

Ils laissent les étudiants libres de suivre une formation complète ou seulement quelques stages de découverte de la kinésiologie.

Ils délivrent à chaque étudiant un livret de formation puis les certificats officiels agréés ou attestation de suivi de formation correspondant aux cours suivis.

## **Les enseignants du centre de formation**

Les enseignants, donnant des cours dans un centre de formation adhérant à l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie, sont habilités par les concepteurs nationaux, internationaux ou leurs représentants à enseigner les cours qu'ils proposent.

Ils respectent les valeurs de la kinésiologie transmises par l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie mais restent libres d'adhérer ou pas à l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie à titre personnel.

Dans le cas où ils n'adhèrent pas à l'UNIK, le responsable du centre de formation, membre de l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie, leur font signer le code de déontologie des enseignants de l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

Les enseignants respectent les cours de leurs confrères au sein de l'établissement. Ils s'abstiennent de toute critique ou jugement concernant les autres centres de formation.

## **Validations des cours**

Les centres de formation qui organisent les validations des formations au sein de leur établissement respectent les validations définies par l'UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

Les centres de formation n'organisant pas de validations des cours orientent leurs étudiants vers un autre centre de formation et leur donnent toutes les informations nécessaires concernant ces validations.

Nom Prénom ..... représentant (nom du centre  
de formation) ..... m'engage à respecter  
le code de déontologie des centres de formations adhérant à l'UNIK – Union Nationale et  
Internationale de Kinésiologie.

A..... le .....

Signature du responsable du centre de formation précédée de la mention 'lu et approuvé' et du  
tampon du centre de formation.

Ce texte a été adopté à l'unanimité des présents et représentés lors l'assemblée générale  
constitutive complémentaire en date du 31 mars 2017.